

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 8 juin 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Tom Redmond, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 34.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 26-15240

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

- 7.20 Nomination d'un chef de Division – Services techniques par intérim.**
- 7.21 Nomination d'un directeur des Services juridiques par intérim.**
- 7.22 Démission d'un journalier au Service des travaux publics.**
- 7.23 Embauche de 3 pompiers à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie.**
- 7.24 Mandat à Maheux-Mercier pour l'entretien des œuvres d'art 2026.**
- 7.25 Adjudication du contrat pour l'aménagement d'une piste de BMX.**
- 8.3 Rapport d'embauche d'une animatrice d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture.**

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 26-15241

Séance ordinaire du 25 mai 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 26-15242

Adoption du second projet de Règlement numéro 980-2026

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 980-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les unifamiliales isolées dans la 168e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 980-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 980-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les unifamiliales isolées dans la 168e Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 26-15243

Adoption du Règlement numéro 981-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 981-2026 modifiant le Règlement numéro 684-2017 délégrant le pouvoir d'autoriser des entraves à la circulation pour des événements ou des travaux**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 981-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 26-15244

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 28 mai 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 1 479 363,45 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 479 363,45 \$ couvrant la période du 15 mai 2026 au 28 mai 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15245

Adjudication du contrat pour le déneigement des artères de Saint-Georges pour la zone 2

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	1 549 031,16 \$
EXCAVATION JAMES VEILLEUX INC.	1 593 296,85 \$
EXCAVATION LAPOINTE ET FILS INC.	1 698 164,40 \$
9060-1535 QUÉBEC INC. / A.D. ROY	2 017 663,80 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.** le contrat **pour le déneigement des artères de Saint-Georges, pour la zone 2, pour une période de 5 ans**, débutant le 1^{er} décembre 2026, pour un montant total de **1 549 031,16 \$ (309 806,23 \$ annuellement)** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15246

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de PASS 10

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

MONTANT

SOLUTIONS EN TRAITEMENT DES EAUX KEMIRA
CANADA / KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC. 168 093,45 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SOLUTIONS EN TRAITEMENT DES EAUX KEMIRA CANADA / KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de PASS 10** pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2026 pour un montant total de **168 093,45 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15247

Adjudication du contrat pour la réfection de la voirie de la 54^e Rue Nord et de la 55^e Rue Nord

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

MONTANT

EXCAVATION TRANSCO INC.	855 183,40 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	997 118,14 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	1 017 810,87 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	1 034 153,97 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	1 048 753,62 \$
9060-1535 QUÉBEC INC. / A.D. ROY	1 201 487,60 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission d'Excavations Lapointe et Fils inc. est non conforme et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission d'Excavations Lapointe et Fils inc. non conforme.

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATION TRANSCO INC.** le contrat **pour la réfection de la voirie de la 54^e Rue Nord et de la 55^e Rue Nord pour un montant total de 855 183,40\$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le Règlement 967-2026 comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15248

Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de bornes de recharge électrique au garage municipal – phase 2

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.	67 668,54 \$
PECTO ÉLECTRIQUE INC.	71 723,45 \$
ROUTHIER ÉLECTRICIEN INC.	72 054,83 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.** le contrat **pour la fourniture et l'installation de bornes de recharge électrique au garage municipal – phase 2** pour un montant total de **67 668,54 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds environnement (Règlement numéro 760-2019) et la subvention à recevoir d'Hydro-Québec, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15249

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de fromage

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
FROMAGERIE LA PÉPITE D'OR INC.	26 040,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **FROMAGERIE LA PÉPITE D'OR INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de fromage** pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2026 pour un montant total de **26 040,00 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15250

Adjudication du contrat pour le transport sur demande des boues de la station d'épuration vers le site d'enfouissement

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 8 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SERVICES SANITAIRES DF DE BEAUCE INC.	32 193,00 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	38 631,60 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	58 637,25 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SERVICES SANITAIRES DF DE BEAUCE INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SERVICES SANITAIRES DF DE BEAUCE INC.** le contrat **pour le transport sur demande des boues de la station d'épuration vers le site d'enfouissement** pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juin 2026 pour un montant total de **32 193,00 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15251

Acceptation de l'offre de prix pour la fourniture sur demande de chaux hydratée

ATTENDU : que le présent contrat se termine le 30 juin 2026 ;

ATTENDU : que suite à une demande de prix, la Ville a reçu une offre de l'entreprise **UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE**, au montant de 47 429,49 \$;

ATTENDU : que suite à l'analyse de l'offre par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que l'offre reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'Approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise **UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE pour la fourniture sur demande de chaux hydratée** pour une période de 12 mois, débutant le 1^{er} juillet 2026 pour un montant total de **47 429,49 \$** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15252

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de soude caustique liquide (NAOH)

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BRENNTAG CANADA INC	194 422,73 \$
UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE	223 193,62 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **BRENNTAG CANADA INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **BRENNTAG CANADA INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de soude caustique liquide (NAOH)** pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2026 pour un montant total de **194 422,73 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15253

Acceptation des plans et estimation pour l'urbanisation de la 22^e Avenue par Giroux et Lessard Itée

ATTENDU : que le promoteur Giroux et Lessard Itée désire réaliser l'urbanisation de la 22^e Avenue existante entre la 132^e Rue et la 137^e Rue ;

ATTENDU : que la part de la Ville est estimée à la somme de 596 095,43 \$, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour l'urbanisation de la 22^e Avenue par Giroux et Lessard Itée d'une longueur d'environ 240 mètres, préparés par les Services techniques en date du 27 février 2026 et révisé le 2 avril 2026, dossier numéro 322-792565-4.

QUE la part de la Ville soit financée à même le Règlement numéro 967-2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15254

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Giroux et Lessard Itée pour les travaux d'urbanisation de la 22^e Avenue

ATTENDU : que le promoteur Giroux et Lessard Itée désire réaliser l'urbanisation la 22^e Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Giroux et Lessard Itée pour l'urbanisation de la 22^e Avenue.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15255

Demande de dérogation mineure pour le 455, 19^e Avenue Nord

ATTENDU : que le propriétaire du 455, 19^e Avenue Nord, désire régulariser la marge de recul latérale du garage attenant à sa résidence qui est à 6,98 m de la limite de l'emprise de la 44^e Rue Nord au lieu de 7,5 m;

ATTENDU : que cette demande respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis sur le site internet de la Ville en date du 6 mai 2026 et qu'il fut affiché à l'hôtel de ville le même jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour le 455, 19^e Avenue Nord :

- Régulariser la marge de recul latérale du garage attenant à la résidence qui est à 6,98 m de la limite de l'emprise de la 44^e Rue Nord au lieu de 7,5 m.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15256

Demande de dérogation mineure pour un terrain situé sur la 1^{re} Avenue (Lot 2 995 774)

ATTENDU : que le propriétaire du lot 2 995 774, situé sur la 1^{re} Avenue, souhaite aménager de façon permanente un stationnement sur son terrain et que, pour l'émission du permis, une dérogation mineure est requise afin d'autoriser que certaines cases de stationnement aient une profondeur minimale de 5,5 m au lieu de 5,8 m.

ATTENDU : que cette demande respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis sur le site internet de la Ville en date du 8 mai 2026 et qu'il fut affiché à l'hôtel de ville le même jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour un terrain situé sur la 1^{re} Avenue (Lot 2 995 774) :

- Autoriser des cases de stationnement d'une profondeur minimale de 5,5 m au lieu de 5,8 m.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15257

Permission d'occupation d'une parcelle de terrain en faveur de l'Association du soccer mineur de St-Georges inc.

ATTENDU : la demande de l'Association du soccer mineur de St-Georges inc. pour utiliser une parcelle de terrain située sur les terrains de soccer synthétiques aux fins d'installation et d'exploitation d'un casse-croûte mobile ;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la signature d'une permission d'occupation en faveur de l'Association du soccer mineur de St-Georges inc. pour l'installation et l'exploitation d'un casse-croûte mobile aux terrains de soccer synthétiques, pour la saison 2026, avec possibilité de renouvellement.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15258

Réévaluation du poste cadre – chef de Division – Signalisation et espaces verts pour le Service des travaux publics

ATTENDU : la demande de révision du titulaire du poste de chef de Division – Signalisation et espaces verts pour le Service des travaux publics ;

ATTENDU : que suite à une réévaluation de ce poste par le comité d'évaluation des employés-cadres, le comité recommande de modifier la classe salariale à une classe supérieure ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine la recommandation du comité d'évaluation des employés-cadres conformément au rapport numéro 29192 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15259

Démission du chef de Division – Permis et inspection pour le Service de l'urbanisme

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Alexandre Poulin à titre de chef de Division – Permis et inspection pour le Service de l'urbanisme ;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Alexandre Poulin à titre de chef de Division – Permis et inspection pour le Service de l'urbanisme, et ce, à compter du 30 mai 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15260

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de chef de Division – Permis et inspection pour le Service de l'urbanisme

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection afin de pourvoir le poste de chef de Division – Permis et inspection pour le Service de l'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, ainsi que monsieur le conseiller Jérôme Gendreau sur le comité de sélection afin de pourvoir le poste de chef de Division – Permis et inspection pour le Service de l'urbanisme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15261

Nomination d'un conseiller municipal sur le conseil d'administration de Les Amants de la Scène

ATTENDU : la demande du président du conseil d'administration de Les Amants de la Scène à l'effet qu'un conseiller municipal soit désigné à titre d'administrateur ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Les Amants de la Scène à titre d'administrateur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15262

Embauche d'une technicienne en documentation pour le Service du Secrétariat général et greffe

ATTENDU : le besoin d'embaucher une technicienne en documentation pour le Service du Secrétariat général et greffe pour un remplacement de congé de maternité;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines à l'effet d'embaucher Mme Laure Castroviejo ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Laure Castroviejo à titre de technicienne en documentation pour le Service du Secrétariat général et greffe, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, conformément au rapport numéro 29094 présenté au conseil, et ce, à compter du 22 juin 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15263

Nomination d'un chef de Division – Services techniques par intérim

ATTENDU : l'absence de la chef de Division – Services techniques ;

ATTENDU : qu'une redistribution des tâches est nécessaire temporairement ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de nommer M. Sébastien Labbé, chef de Division – Services techniques par intérim ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de M. Sébastien Labbé, à titre de chef de Division – Services techniques par intérim, selon les conditions présentées aux élus au rapport numéro 29196, et ce, rétroactivement au 29 mai 2026 et pour la durée de l'absence de la chef de Division – Services techniques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15264

Nomination d'un directeur des Services juridiques par intérim

ATTENDU : l'absence indéterminée de la directrice des Services juridiques ;

ATTENDU : qu'une redistribution des tâches est nécessaire temporairement ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de nommer Me Maxime Gagné, avocat, directeur des Services juridiques par intérim ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de Me Maxime Gagné, avocat à titre de directeur des Services juridiques par intérim, selon les conditions présentées aux élus au rapport numéro 29202, et ce, rétroactivement au 1^{er} juin 2026 et pour la durée de l'absence de la directrice des Services juridiques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15265

Démission d'un journalier au Service des travaux publics

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Éric Gilbert à titre de journalier pour le Service des travaux publics ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Éric Gilbert à titre de journalier pour le Service des travaux publics, et ce, à compter du 3 juin 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15266

Embauche de 3 pompiers à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher trois pompiers à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie afin d'assurer une relève de la brigade ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Claudia Thifault, M. Émile Côté et M. Alex Tremblay;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de Mme Claudia Thifault, M. Émile Côté et M. Alex Tremblay à titre de pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des pompiers, et ce, à compter du 10 juin 2026, conformément au rapport numéro 29205 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15267

Mandat à Maheux-Mercier pour l'entretien des œuvres d'art 2026

ATTENDU : l'offre de service déposée par l'entreprise Maheux-Mercier pour l'entretien des œuvres d'art ;

ATTENDU : que cette entreprise nous a remis un rapport détaillant les travaux à exécuter pour maintenir les œuvres d'art en bonne condition ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'entreprise Maheux-Mercier à procéder à l'entretien des œuvres d'art, le tout pour un montant total de 80 077,79 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15268

Adjudication du contrat pour l'aménagement d'une piste de BMX

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
TEMPSLIBRE	1 028 772,60 \$
VELOSOLUTIONS CANADA INC.	1 329 676,02 \$
FLOW PARC INC.	1 426 057,06 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission de Velosolutions Canada inc. est non conforme et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **TEMPSLIBRE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de Velosolutions Canada inc. non conforme.

QUE ce conseil adjuge à **TEMPSLIBRE INC.** le contrat **pour l'aménagement d'une piste de BMX pour un montant total corrigé de 1 028 760,46 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même la subvention à recevoir tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 ANIMATRICES D'ÉVÈNEMENTS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 animatrices d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 13 mai 2026 au 30 novembre 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 animateurs de camp de jour pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 3 juin 2026 au 31 août 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE D'ÉVÈNEMENTS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 6 juin 2026 au 1^{er} novembre 2026 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS ET INFORMATIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont notamment le Café des élus et une formation sur la participation citoyenne et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité des finances, par madame la conseillère Brigitte Busque sur le Club de Hockey Beauce-Etchemins 2016, sur le comité des Fêtes de Saint-Georges par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau sur le comité de circulation et sur le comité de participation citoyenne, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité de planification stratégique de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches, sur le comité culturel de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sur le conseil d'administration de Beauce Art, sur le comité de participation citoyenne, sur Taxibus Saint-Georges et sur le comité des Fêtes de Saint-Georges, par monsieur le conseiller Philippe Breton sur le comité de participation citoyenne et par madame la mairesse Manon Bougie sur la commission de l'immigration de l'Union des municipalités du Québec, sur le comité des finances, sur l'assemblée générale annuelle de Destination Beauce, sur le conseil d'administration de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches et sur le comité de planification stratégique de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.

Madame la mairesse Manon Bougie fait lecture de la déclaration qui sera transmise à différents ministères soit la réflexion du conseil municipal quant à la fluoration de l'eau potable sur son territoire ainsi que ses attentes envers les instances gouvernementales responsables.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Madame la conseillère Esther Fortin demande à la directrice générale de préciser le montant de la subvention accordée par Hydro-Québec pour l'installation de bornes de recharge. Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, confirme qu'une subvention de 5 000 \$ par borne est accordée.

Madame la conseillère Esther Fortin informe également les citoyens que le contrat pour le transport des boues de la station d'épuration vers le site d'enfouissement constitue une situation exceptionnelle.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame la mairesse Manon Bougie présente les questions posées en ligne préalablement à la séance.

Monsieur Luc Morin demande si la Ville prévoit nommer des lieux ou des infrastructures en l'honneur de citoyens pour leur contribution. Madame la mairesse Manon Bougie explique que la Ville procède uniquement à des nominations à titre posthume, tout en précisant qu'il est possible de suggérer des noms et qu'un comité de toponymie est responsable de ces questions.

Madame Christine Champagne demande s'il y a lieu de procéder à une évaluation des coûts pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout dans son secteur. Madame la mairesse Manon Bougie explique le fonctionnement, le processus de demande et les exigences de base pour se qualifier.

Madame la mairesse Manon Bougie répond aux questions du public présent dans la salle du conseil.

Monsieur Martin Parent, citoyen du secteur des 45^e et 46^e Rues Nord, dépose à madame la greffière un document demandant la révision du projet de réfection routière et d'amélioration de la sécurité du secteur Boisé de l'Ouest – 45^e et 46^e Rues, adressé à la mairesse, aux membres du conseil et à l'administration de la Ville. Il expose les enjeux vécus par les citoyens du secteur et questionne la largeur des rues, souhaitant une chaussée de 28 pieds ainsi que l'ajout d'un marquage sur l'accotement afin de permettre une circulation piétonnière sécuritaire.

Madame Lucie Bouffard, citoyenne du district 4, propose une démarche de participation citoyenne visant à réfléchir conjointement avec le conseil municipal à

la question de la fluoration de l’eau, afin de partager les recherches et de favoriser une décision éclairée. Elle s’adresse au conseil et demande s’il sera la seule municipalité à laisser la santé publique prendre la décision. Madame la mairesse, Manon Bougie, indique que non, puisque la Ville demande au ministère de la Santé et au ministère de l’Environnement de se positionner, et suggère à Mme Bouffard d’adresser ses doléances ou ses préoccupations à ces ministères.

Monsieur Martin Doyon, citoyen du district 6, mentionne que la responsabilité de la fluoration de l’eau incombe à la municipalité et rappelle que 1 541 personnes ont signé la pétition demandant l’arrêt du fluor.

Monsieur Normand Lessard, citoyen de la 45e Rue Nord, demande si le conseil tiendra compte des recommandations de l’INSPQ sur la mobilité active et de celles émises en juillet 2025 par l’Association de la santé publique. Il soulève notamment des enjeux d’accessibilité aux infrastructures, dont l’absence de traverses sécuritaires pour accéder aux pistes cyclables. Madame la mairesse Manon Bougie répond que la Ville intègre ces réflexions à différents niveaux et porte une attention particulière, au fil des travaux, à l’amélioration des axes sécuritaires permettant de diriger les citoyens vers le réseau cyclable, tout en reconnaissant que certains secteurs présentent davantage de défis.

Monsieur Martin Parent demande l’ajout d’un luminaire de rue dans le bas de la rue en raison des enjeux de sécurité liés à la faible luminosité du secteur.

Monsieur Jimmy Vachon, citoyen de la 45^e Rue Nord, questionne la cohérence des largeurs de chaussée, indiquant que 21 pieds sont jugés sécuritaires à certains endroits alors que 28 pieds sont requis ailleurs. Il souligne également la présence d’entreprises dans le bas de la rue nécessitant la circulation de camions et mentionne qu’en cas de croisement de deux camions, l’espace disponible pour les piétons est insuffisant.

Madame Mélodie Parent demande si la Ville tiendra compte des sorties d’autobus des jeunes, soulignant que le rétrécissement de la rue sans accotements rend la circulation piétonnière difficile en période hivernale en raison des bancs de neige. Elle mentionne que les piétons doivent alors marcher dans la rue, laquelle est souvent glissante, et estime qu’un élargissement permettrait aux jeunes de circuler de façon plus sécuritaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 09, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
